DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

















à Yville-sur-Seine

▶ ▶ ▶ Ayons les bons réflexes ...



Édito



Nous avons le privilège de vivre dans un village agréable et champêtre. Cependant ce cadre de vie ne doit pas nous faire oublier les risques naturels et technologiques auxquels notre territoire est exposé. Yville sur Seine comme toutes les autres communes n'est pas à l'abri qu'un évènement exceptionnel et grave s'y produise.

La sécurité des habitants est une préoccupation majeure de l'équipe municipale, la mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels et technologiques.

Cette démarche se traduit par la mise en place du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document recense l'ensemble des risques majeurs pouvant toucher notre commune et vous informe des consignes de sécurité à respecter en cas d'urgence. Connaître les bons réflexes à adopter en cas d'évènement grave représente un gain de temps précieux et l'assurance de mieux faire face à une situation de crise grâce à des gestes et des actions simples qui peuvent sauver des vies.

L'objectif de ce document est le suivant :

- Informer la population sur l'organisation de l'alerte et des secours
- Recenser les risques impactant le territoire communal
- Diffuser les bonnes pratiques à adopter afin de sauvegarder les biens et les personnes

Je vous invite donc à lire ce document avec la plus grande attention et à le conserver précieusement.

Nadine BIENFAIT-LOISEL

Maire d'Yville sur Seine

Sommaire

	Edito	p. 2
	Les risques majeurs	p. 4
	Carte des risques	p. 6-7
> >	► Les risques naturels sur la commune :	
	Inondation	p. 6-7
	Mouvement de terrain	p. 8-9
	Tempête	p. 10-11
XXX	Chutes de neige	p. 12-13
>>	► Les risques technologiques sur la commune :	
	Transport de matières dangereuses	p.14-15
	Risque industriel	p.16-17
(Risque pandémie	p.18
	Préparez votre kit d'urgence	P.19
	Les bons réflexes	p.20

Les risques majeurs



▶▶▶ Qu'est ce que c'est?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

▶▶ Qui fait quoi ?

Préfecture

Elabore un document général regroupant toutes les information sur les risques naturels et technologiques (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs DDRM).

Prépare des plans de secours (ORSEC).

La Mairie

Informe sur les risques majeurs et les bons réflexes (DICRIM)

Réalise le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Alerte la population.



La Population

Adopte les bons réflexes

L'école

Prend en charge les enfants en cas d'accident majeur (Plan Particulier de Mise en Sureté PPMS).

Les Services de secours

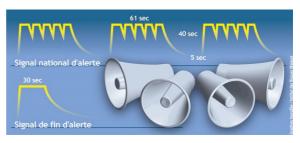
Interviennent dans la phase d'urgence pour porter secours aux personnes blessées et lutter contre les sinistres.

Les risques majeurs



▶▶▶ Les moyens d'alerte et d'information

- Signal National d'Alerte
- Haut-parleurs sur véhicule
- Application illiwap
- Porte à porte



Un essai du signal est réalisé tous les premiers mercredis du mois dans le communes équipées.

FREQUENCES RADIO D'URGENCE						
France bleu Normandie	100.1 Mhz					
France inter	96.5 Mhz					

Site internet de la commune yville-sur-seine.fr

Météo France meteofrance.com

Vigicrues vigicrues.gouv.fr

Préfecture seine-maritime.gouv.fr

▶ ▶ Numéros utiles

Pompiers 18 ou 112

SAMU 15 ou 112

Police 17 ou 112

SMS pour les malentendants 114

N° en cas de canicule 0 800 06 66 66



l'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer.

▶▶ Sur la commune

Nombre de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle par commune entre janvier 1983 et octobre 2013. La commune d'Yville-sur-Seine est entre 1 et 5. (Source DDRM).

Le territoire communal est concerné par :

- Le débordement de la Seine
- Le ruissèlement
- Les remontées de nappe phréatique

▶▶▶ Prévention - Protection

La commune n'est pas concernée par un Plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Pour limiter la fréquence des débordements, des aménagements ont été réalisés sur les berges. Ces aménagements sont constitués de digues et murets.

▶ ▶ Les événements historiques :

- 1997 & 1999 : Inondation par ruissellement ayant pour origine l'écoulement d'eaux pluviales le long de la RD45 et le long de quelques chemins ruraux situés à l'Est de cette route (désordres occasionnés au niveau des habitations très limités).
- 2020 : Débordement de la Seine au Marais et au Port.



▶▶▶ dès l'alerte par les autorités

Mettez-vous à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)

Mettez hors de l'eau le maximum de vos biens

Installez vos mesures de protection temporaire (batardeaux)

Faites une réserve d'eau potable et de produits de première nécessité

Préparez-vous éventuellement à évacuer votre domicile

▶▶▶ pendant l'inondation :

Restez informé de la montée des eaux en écoutant la radio

Coupez l'électricité et le gaz

N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurit é

Ne téléphonez pas (libérez les lignes pour les secours)

Ne vous aventurez pas dans une zone inondée

▶▶▶ après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez les locaux dès que possible













Mouvement de terrain



n mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. On peut distinguer :

Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement.

Les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Les effondrements de cavités souterraines : l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement visible, le plus souvent comme un trou de forme circulaire.

▶ ▶ ▶ Sur la commune

Le nombre de cavités souterraines recensées à Yville-sur-Seine est inférieur à 11. (Source DDRM)

Sur le territoire communal, quatre carrières actives sont identifiés :

- CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE : Soumis à Autorisation
- CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE : Soumis à Autorisation
- CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE : Soumis à Enregistrement
- FCH: Soumis à Autorisation

▶▶▶ Prévention - Protection

Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, ou d'un indice doit en informer le maire qui établit un inventaire des cavités souterraines sur sa commune.

Prise en compte dans l'urbanisme : Un périmètre de précaution autour des indices connus est appliqué pour les actes liés à la construction.



▶▶▶ dès l'alerte par les autorités :

Évacuez les bâtiments.

Fuyez latéralement la zone dangereuse.

Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.

Ne revenez pas sur vos pas.

Écoutez la radio.

Évitez de téléphoner.

Ne prenez pas l'ascenseur.

▶▶▶ après:

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Ne vous approchez pas de la zone du sinistre.

Respectez les consignes de retour à la normale.











Tempête



On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 90 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.

Les niveaux de vigilance

				particulière	
--	--	--	--	--------------	--

Phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux

Vigilance accrue phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

Vigilance absolue phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus



▶ ▶ ▶ Sur la commune

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe, et notamment la France métropolitaine. Celles survenues du 25 au 28 décembre 1999 et le 24 janvier 2009 ont montré que l'ensemble du territoire est exposé, et pas uniquement sa façade atlantique et les côtes de la Manche.

▶▶▶ Prévention - Protection

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4).

Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com. Le bulletin météo accessible par téléphone au 08 99 71 02 76 apporte des informations à un niveau plus local (massif).



▶▶▶ dès l'alerte :

Limitez vos déplacements.

Rentrez à l'intérieur les objets pouvant être emportés (tables, chaises, ...).

Fixez ce qui n'a pas pu être entré à l'intérieur.

Fermez portes, fenêtres et volets. Gagnez un abri en dur.

Prévoyez un stock de denrées alimentaires ainsi que des moyens d'éclairage (radio et lampe à piles).

Restez informé (météo France, radio, ...)

▶▶▶ pendant la tempête :

Restez à l'abri

N'allez pas chercher les enfants à l'école.

Ne prenez pas votre véhicule.

Ecoutez la radio

▶▶▶ après la tempête :

Réparez ce qui peut l'être sommairement sans vous mettre en danger

Coupez ou faites couper les branches et les arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne jamais les toucher.









On parle de chutes de neige importantes lorsqu'une quantité de neige anormalement élevée tombe sur une période de temps faible. Cette quantité est variable en fonction de la région. Elle dépend de la quantité de neige qui est habituellement amenée à tomber dans la zone concernée.

▶ ▶ ▶ Sur la commune

De part sa nature, le risque est présent sur l'ensemble de la commune.

▶ ▶ ▶ Prévention - Protection

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public **des cartes de vigilance** qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4).

Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com. Le bulletin météo accessible par téléphone au 08 99 71 02 XX apporte des informations à un niveau plus local (massif).

▶ ▶ Les événements historiques :

Episode neigeux de Janvier 2013



▶▶▶ avant la saison :

Equipez les véhicules de pneus neige

Prévoyez un stock de sel et une pelle à neige

▶▶▶ dès l'annonce de chutes de neige importantes :

Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation afin de faciliter le passage des engins de déneigement et des véhicules de secours.

Prévoyez un stock de nourriture et d'eau.

Si vous avez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme gestionnaire.

▶▶▶ pendant les chutes de neige importantes :

Evitez les déplacements. N'utilisez pas votre véhicule sans équipements spéciaux. En cas de déplacement, renseignez-vous préalablement afin de connaître les conditions de circulation.

Ne montez pas sur le toit pour dégager la neige.

Ecoutez la radio et suivez les bulletins météos.

▶▶▶ après les chutes de neige :

Réparez ce qui peut l'être (toiture, ...).

Coupez ou faites couper les branches les arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne jamais les toucher.







Transport de matières dangereuses



Un accident Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) implique au moins une matière dangereuse. Celle-ci est définie par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

▶ ▶ Sur la commune

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence des routes départementales 45 (Route des Sablons) et 265 (Route du Marais). Le transport de matières dangereuses par voie fluviale est également important par la présence de la Seine en limite communale.

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire à n'importe quel endroit de la commune et à tout moment.

▶▶▶ Prévention - Protection

Au niveau national et international, différentes règlementations existent et permettent de limiter le risque d'accident de transport de matières dangereuses.

Au niveau du département, un plan spécifique existe pour organiser les secours en cas d'accident.



Panneau orange d'identification du produit transporté



Les symboles de danger



▶ ▶ Si vous êtes témoin de l'accident :

Protégez pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité

Ne fumez pas

Donnez l'alerte (n° 18 - 112) en indiquant le lieu exact, le moyen de transport (camion, train, bateau...), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, fuite, ...) et le numéro du produit et le code danger indiqué sur le panneau orange.

▶▶▶ en cas de fuite du produit :

Ne touchez ou n'entrez pas en contact avec le produit

Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent afin d'éviter le nuage toxique

Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation, obturez les entrées d'air, ne fumez pas)

▶▶▶ pendant:

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne fumez pas, ne manipulez pas des objets susceptibles de créer une étincelle

Ne téléphonez pas

Ecoutez la radio et suivez les consignes des autorités









Risque industriel 🚇

orsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel. Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.

▶▶▶ Sur la commune

Dans la métropole de Rouen nous recensons différents types d'industries à risque : industries chimiques, raffineries, stockages de gaz ou d'hydrocarbures, sites pharmaceutiques utilisant des substances dangereuses, silos et installations de stockage de céréales, de produits alimentaires...

La commune n'est pas directement concernée par le risque industriel de part l'absence d'installation sur le territoire. Cependant les accidents de l'usine Lubrizol en 2013 et 2019 nous poussent à rester prudents et envisager cette possibilité en fonction des conditions météo du moment (direction du vent).

▶▶▶ Prévention - Protection

Une nouvelle directive, dite Seveso 3, a été adoptée par le parlement européen et le conseil de l'union européenne en juin 2012. Les modifications essentielles concernent la classification des matières dangereuses, qui conduira à modifier le classement de certains établissements. Les exigences applicables aux établissements Seveso évoluent légèrement, et de nouvelles obligations d'information à destination des populations en cas d'accident majeur ont été instaurées.

La maîtrise de l'urbanisation autour des installations dangereuses constitue une composante essentielle de la prévention du risque industriel. Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) définissent des règles d'utilisation des sols et des bâtiments existants. L'évaluation s'appuie sur l'étude de dangers et l'analyse de la vulnérabilité du territoire.



▶ ▶ si vous êtes témoin d'un accident :

Donnez l'alerte (n° 18 - 112) en précisant le lieu exact, la nature (feu, fuite, nuage, ...), et le nombre de victimes

Ne déplacez pas les victimes sauf en cas de danger immédiat

▶▶▶ pendant

En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous (fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation, obturez les entrées d'air, ne fumez pas)

Ecoutez la radio

Suivez les consignes des autorités

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

▶ ▶ à la fin de l'alerte

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusé par la radio













Une **pandémie** est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

les bons réflexes





avant:

Respecter les gestes barrières.

Evitez les contacts avec les personnes malades.

Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dés que possible

▶▶▶ pendant:

Poursuivre les gestes barrières.

Evitez les contacts avec les personnes malades.

Si vous présentez les symptômes : appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas à l'hôpital directement. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.

Etre à l'écoute (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.

Et pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés



Préparez votre kit d'urgence



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.



avec allumettes ou briquet



avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle





TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours

UN DOUBLE DES CLÉS **DE MAISON**

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



pour éviter de les chercher, ou

de les oublier et perdre du

UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ouvre-boîte...



Six litres par personne en petites bouteilles

NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



vos papiers d'identité



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- · Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels:@gouvernementFr, @place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

> Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques







Document réalisé par la société Gerisk le 17/12/2019

les bons réflexes













Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité

Limiter les déplacements pour ne pas s'exposer ou encombrer

Ne pas chercher ses enfants à l'école, l'établissement s'en occupe

Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours











Se mettre à l'abri rapidement

Couper l'électricité et le gaz

fenêtres, soupiraux. aérations

Monter à pied dans les étages



Evacuer les bâtiments



S'éloigner de la zone du sinistre



Se mettre à l'abri rapidement







Se mettre à l'abri rapidement



Couper l'électricité et le gaz



